

***Demande d'autorisation environnementale de la SAS Parc éolien NORDEX XXXI  
en vue d'exploiter un parc éolien comprenant neuf aérogénérateurs  
et quatre postes de livraison sur le territoire des communes de  
EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT (80) et NEUVILLE-BOURJONVAL (62)***

**Conclusions et avis du Commissaire - enquêteur**



|   |    |
|---|----|
| <b>Conclusions et avis du Commissaire - enquêteur</b> .....             | 1  |
| 1. OBJET DE L'ENQUETE – NATURE DU PROJET .....                          | 5  |
| 1.1. Nature de la demande.....  | 5  |
| 1.2. Le maitre d'ouvrage.....   | 5  |
| 1.3. Présentation du projet.....  | 5  |
| 2. AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR.....                            | 5  |
| 2.1. Sur la publicité.....  | 5  |
| 2.2. Sur le déroulement de l'enquête et la participation du public..... | 6  |
| 2.3. Sur le dossier.....  | 6  |
| 2.4. Avis de l'autorité environnementale.....                           | 6  |
| 2.5. Sur l'étude dangers.....   | 6  |
| 2.6. Sur l'étude acoustique.....  | 7  |
| 2.7. Sur les contributions du public.....                               | 7  |
| 2.7.1. Pétitions.....   | 7  |
| 2.7.2. Observations du public.....                                      | 7  |
| 2.8. Avis des collectivités.....  | 10 |
| 2.8.1. Communes d'implantation .....                                    | 10 |
| 2.8.2. Autres communes du rayon d'affichage .....                       | 10 |
| 2.9. Avis des élus.....   | 10 |
| 3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR.....                            | 11 |



# 1. OBJET DE L'ENQUETE – NATURE DU PROJET

## 1.1. Nature de la demande

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société Parc Eolien Nordex XXXI dans le but d'exploiter un parc éolien composé de 9 éoliennes et 4 postes de livraison sur le territoire des communes de EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT (80) et NEUVILLE-BOURJONVAL (62).

## 1.2. Le maitre d'ouvrage

La société Parc Eolien Nordex XXXI, futur exploitant du parc, est le maitre d'ouvrage. Elle bénéficie de l'ensemble des capacités techniques et financières de NORDEX France S.A.S.

La société NORDEX France fait partie du groupe NORDEX SE dont le siège social est basé à Rostock en Allemagne.

**En août 2020 NORDEX a annoncé, dans un communiqué de presse, la vente potentielle de son portefeuille européen de projets en développement à RWE, 2<sup>ème</sup> producteur d'électricité en Allemagne. Un porter à connaissance sera adressé à Madame la Préfète de la Somme dès que la vente officielle aura eu lieu.**

## 1.3. Présentation du projet

Le projet consiste en l'extension du parc du Douiche composé de 20 éoliennes accordées en 2015, situé à environ 30 km au Sud-Est d'Arras, 45 km au Sud-Est de Valenciennes, 50 km au Nord-Est d'Amiens et 20 km au Nord-Ouest de Saint-Quentin sur un plateau constitué de grandes parcelles de cultures céréalières.

Plus précisément, la zone d'implantation est située à environ 1 km au nord d'Equancourt, 1 km au nord de Fins et à 1 km au nord d'Heudicourt

L'habitation la plus proche, à Gouzeaucourt se situe à 770 m de l'éolienne E8.

Le parc comprend 4 postes de livraison et 9 éoliennes de type Nordex N117 d'une hauteur de 149,3 m en bout de pale et d'une puissance unitaire de 3,6 MW.

La puissance nominale du parc est de 32,4 Mégawatts.

La surface d'emprise du parc pendant l'exploitation est de 23 770 m<sup>2</sup> soit 734 m<sup>2</sup> / MW

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme des 4 communes d'implantation.

Le contexte éolien dans les zones d'étude est particulièrement marqué. On dénombre 220 éoliennes en service ; 76 éoliennes accordées et 128 éoliennes en instruction.

# 2. AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

## 2.1. Sur la publicité

La publicité légale a bien été respectée :

- L'avis d'enquête publique a été publié dans le Courrier Picard le 25 août 2020 puis le 15 septembre 2020, dans Picardie La Gazette édition du 19 au 25 août 2020 puis dans l'édition du 9 au 15 septembre 2020, dans la Gazette Nord Pas-de-Calais édition du 19 au 25 août 2020 puis dans l'édition du 9 au 15 septembre 2020 et dans la Voix du Nord le 25 août puis le 15 septembre 2020.
- L'affichage de l'avis d'enquête visible et lisible depuis les voies publiques a été réalisé sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.
- L'affichage de l'avis d'enquête dans les panneaux des 4 mairies lieux de permanence et dans les 37 mairies des communes comprises dans le rayon d'affichage défini par la nomenclature des installations classées (rubrique 2980).

Les affichages en mairies et sur site ont été contrôlés par huissier (AB HUISSIERS à Bapaume) à 3 reprises au cours de l'enquête :  
le mardi 25 août 2020, le jeudi 10 septembre 2020 et le mardi 13 octobre 2020.

## 2.2. Sur le déroulement de l'enquête et la participation du public

Par décision n° E19000230/80 en date du 23 décembre 2019 Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné Monsieur HELY Jean-Claude en qualité de Commissaire-enquêteur pour mener cette enquête publique.

L'enquête avait été prescrite par arrêté interpréfectoral du 10 mars 2020. Elle devait avoir lieu du jeudi 30 avril au mardi 2 juin 2020 mais n'a pas pu se dérouler comme prévu à cause de la crise sanitaire liée au coronavirus SARS-CoV-2.

Le 20 juillet 2020, un nouvel arrêté a été pris par le préfet du Pas-de-Calais et par la préfète de la Somme prescrivant l'enquête du jeudi 10 septembre au lundi 12 octobre inclus soit pendant 33 jours.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions d'organisation sans incident.

Toutes les permanences se sont déroulées en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires en place. A savoir : port du masque obligatoire, désinfection des mains au gel hydroalcoolique en entrant dans la salle, utilisation d'un stylo personnel, distanciation physique et affichage de toutes ces consignes à l'entrée des salles de permanences.

Ces contraintes n'ont pas entraîné de difficulté particulière à personne.

J'ai tenu deux permanences en mairie de EQUANCOURT, et une dans chacune des mairies de FINS, HEUDICOURT et NEUVILLE-BOURJONVAL.

Au cours de ces 5 permanences, j'ai reçu 37 personnes.

Nous comptabilisons au total 113 contributions, dont 34 courriers électroniques, 13 observations écrites dans les registres, 59 courriers ou notes, 4 mémoires et 3 pétitions.

## 2.3. Sur le dossier

Le dossier, comprenait tous les documents nécessaires à la bonne information du public.

Il a été tenu à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête dans les 4 mairies, lieux de permanence et était également consultable et téléchargeable sur le site internet de la préfecture de la Somme.

## 2.4. Avis de l'autorité environnementale

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du 06 février 2020 a fait l'objet d'un mémoire en réponse produit par le porteur de projet.

Les sept recommandations de la MRAe ont bien été traitées dans ce mémoire.

Les 2 documents (Avis de la MRAE et Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale) sont des pièces du dossier d'enquête.

## 2.5. Sur l'étude dangers

Cinq scénarios ont été étudiés dans l'analyse du retour d'expérience et dans l'analyse des risques :

- Chute d'éléments des éoliennes ;
- Chute de glace des éoliennes ;
- Effondrement des éoliennes ;
- Projection de glace des éoliennes ;
- Projection de pale des éoliennes.

Pour l'ensemble des scénarios, l'étude conclut à l'acceptabilité du risque généré par le projet.

## 2.6. Sur l'étude acoustique

L'expertise acoustique a prévu un plan de bridage théorique qui sera mis en place à la mise en service du parc et pourra être ajusté sur la base des résultats de la réception acoustique post-implantation.

## 2.7. Sur les contributions du public

### 2.7.1. Pétitions

Trois pétitions ont été déposées pendant l'enquête, elles ont été annexées au registre d'EQUANCOURT siège de l'enquête. Elles sont toutes défavorables au projet avec pour arguments principaux, la saturation visuelle, l'encerclement des villages et le bruit.

Pétitions papier :

- Une pétition déposée par l'Association pour la Protection de Notre Environnement de la Haute Somme avec 497 signatures de personnes habitant pour la plupart dans la région Hauts-de-France.
- Une pétition adressée en mairie d'Equancourt par M. le maire d'Etricourt-Manancourt avec 86 signatures de personnes habitant toutes la commune.

Pétitions en ligne :

- Une pétition en ligne déposée par l'association APNEHS avec 432 signatures de personnes habitant dans la France entière et même en Allemagne, au Niger, en Belgique, en Espagne, en Israël et au Costa Rica.

### 2.7.2. Observations du public

34 courriers électroniques, 13 observations écrites dans les registres, 59 courriers ou notes et 4 mémoires ont été déposés pendant l'enquête.

6 thèmes et 22 sous thèmes ont été extraits de l'ensemble des contributions et transmis sous forme de synthèse à la société Parc éolien Nordex XXXI.

Parmi les 110 contributions (toutes sauf les pétitions) rédigées par 106 personnes différentes :

- 38,7% des personnes sont défavorables au projet avec comme arguments principaux la saturation visuelle, l'encerclement des villages et le bruit.
- 61,3% sont favorables au projet avec comme arguments essentiels, les retombées économiques, la concertation et l'emploi.

| Occurrence | Thème    | Sous thèmes                               | Occurrence |
|------------|----------|---|------------|
| 83         | SOCIÉTAL | Retombées économiques                     | 45         |
|            |          | Concertation                              | 15         |
|            |          | Emploi                                    | 15         |
|            |          | Dépréciation immobilière                  | 8          |
| 57         | PAYSAGE  | Paysage                                   | 19         |
|            |          | Saturation - encerclement                 | 32         |
|            |          | Lieux de mémoire et monuments historiques | 3          |
|            |          | Photomontages                             | 2          |
|            |          | Surplomb                                  | 1          |
| 47         | SANTÉ    | Distance aux habitations                  | 11         |
|            |          | Etude de danger                           | 3          |
|            |          | Bruit                                     | 14         |
|            |          | Balisage lumineux                         | 3          |
|            |          | Infrasons                                 | 4          |
|            |          | Santé                                     | 9          |
|            |          | Effets stroboscopiques                    | 3          |

|    |              |  |    |
|----|--------------|--|----|
| 32 | TEHNIQUE     | Réception télévisuelle et communications | 6  |
|    |              | Efficacité de l'éolien                   | 26 |
| 15 | FONCIER      | Canal Seine Nord Europe                  | 7  |
|    |              | Démantèlement                            | 7  |
|    |              | Consommation foncière                    | 1  |
| 3  | BIODIVERSITE | Biodiversité                             | 3  |

Le pétitionnaire a apporté ses réponses argumentées à chacun de ces sous thèmes dans son mémoire reçu le 28 octobre 2020.

L'analyse de ces thèmes dans le chapitre 3.4 de mon rapport, et l'étude du dossier m'ont servi d'éléments d'appréciation.

### **Retombées économiques**

La majorité des contributions souligne l'importance de ces retombées économiques pour le budget des collectivités.

Le CCAS de la commune d'Heudicourt, propriétaire d'une parcelle concernée par l'implantation de l'éolienne E8 et du poste de livraison n°4, verra ses ressources améliorées.

### **Concertation**

De nombreuses observations soulignent la qualité de la concertation depuis le début du projet du DOUCHE 1, ce qui est assez rare, la concertation étant souvent confondue avec une présentation du projet.

### **Emploi**

La filière éolienne est créatrice d'emploi. Plus de 2000 postes dans les Hauts-de-France en 2019. (source France Energie Eolienne).

### **Dépréciation immobilière**

Les revenus générés par l'implantation des éoliennes peuvent être utilisés pour rendre les collectivités plus attractives, ils peuvent donc avoir une incidence positive sur les biens immobiliers.

### **Atteinte au paysage**

Les éoliennes sont déjà bien présentes dans le paysage. Cependant, ce projet d'extension est cohérent avec le parc existant du Douiche ce qui limite les impacts sur le paysage.

### **Saturation - encerclement**

L'étude de la saturation visuelle du projet d'extension du parc éolien du Douiche s'appuie sur un ensemble de cinq critères (saturation de l'angle horizontal, prégnance visuelle du motif éolien, angle de respiration maximum, répartition des espaces de respiration et indice de densité sur les horizons occupés). Elle est réalisée depuis cinq communes dont la sensibilité a été identifiée comme forte au regard des phénomènes de saturation et d'encerclement de l'éolien dans le paysage quotidien.

L'étude indique que de nombreux seuils d'alertes étaient déjà atteints à l'état initial.

| Commune             | Critères (atteint / non atteint)    |                                       |                                 |   |   |
|---------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|---|
|                     | 1- Saturation de l'angle horizontal | 2- Prégnance visuelle du motif éolien | 3- Angle de respiration maximum | 4- Répartition des espaces de respiration | 5- Indice de densité sur les horizons occupés |
| FINS                | Atteint                             | Atteint                               | Atteint                         | Non atteint                               | Non atteint                                   |
| METZ-EN-COUTURE     | Atteint                             | Atteint                               | Non atteint                     | Non atteint                               | Non atteint                                   |
| NEUVILLE-BOURJONVAL | Atteint                             | Atteint                               | Non atteint                     | Non atteint                               | Atteint                                       |
| EQUANCOURT          | Atteint                             | Atteint                               | Atteint                         | Atteint                                   | Atteint                                       |
| HEUDICOURT          | Atteint                             | Atteint                               | Atteint                         | Atteint                                   | Non atteint                                   |

Tableau 215 : Récapitulatif des critères de saturation pour l'ensemble des 5 points étudiés après ajout du parc de l'extension du Douiche (source : Agence Coüason, 2018)

## **Lieux de mémoire et monuments historiques**

*Le maire de Villers-Guislain refuse toute éolienne compte tenu de la présence du mémorial indien.*

Le mémorial indien de Villers-Guislain a été inauguré le 10 novembre 2018 et ne bénéficie pas de protection réglementaire de type monument historique à ce jour.

Le photomontage n° 42 fait apparaître un horizon éolien déjà chargé depuis ce point de vue proche du mémorial. Les éoliennes les plus proches sont situées à 3,5km environ et le projet d'extension du Douiche aura pour conséquence de rapprocher 2 éoliennes d'environ 400 m de ce monument.

## **Photomontages**

Tous les parcs sont présents dans les photomontages. S'ils n'étaient pas construits lors de l'étude, ils ont été ajoutés.

## **Surplomb**

Le relief étant peu marqué sur la ZIP, il n'y a pas de surplomb important sur ce projet.

## **Distances aux habitations**

Les habitations les plus proches sont situées à 770 m des éoliennes du projet d'extension du parc du Douiche. Les observations concernent surtout quelques éoliennes de parcs construits trop près des routes dans l'environnement proche.

## **Etude de dangers**

*Une personne s'inquiète sur le risque de percement de la conduite de l'oléoduc lors des travaux de raccordement.*

La société TRAPIL a donné un avis favorable au projet en précisant que les travaux de voiries devront faire l'objet d'une demande de travaux.

## **Balisage lumineux**

Dans le cadre du groupe de travail « éolien » mené par le Ministère de la transition écologique, plusieurs solutions techniques visant à diminuer les nuisances du balisage lumineux sont à l'étude.

Toutes les solutions visant à réduire l'impact du balisage nocturne, tout en préservant la sécurité des aéronefs, seront bienvenues.

## **Infrasons**

Les infrasons des éoliennes sont sujets à de nombreux articles de presse alors que différentes études (Françaises et étrangères) ont démontrées à plusieurs reprises leur innocuité.

## **Santé**

*Une observation signale un risque de pollution des nappes phréatiques des captages AEP sur les communes d'Equancourt et Neuville Bourjonval.*

Concernant les captages AEP, l'ARS a été consulté et c'est elle qui est garante de la conformité du projet avec les captages.

## **Effets stroboscopiques**

Dans le cadre du projet, la distance aux habitations permet de maîtriser l'effet stroboscopique.

## **Réception télévisuelle et communications**

L'exploitant assurera la résolution des éventuelles perturbations télévisuelles comme la réglementation l'impose.

### **Efficacité de l'éolien**

L'énergie éolienne contribue à diminuer notre dépendance énergétique, elle est inépuisable et non polluante. Le projet d'extension du Douiche s'inscrit pleinement dans le cadre du développement durable.

### **Canal Seine Nord Europe**

D'après les échanges récents entre Nordex et la CIIAF, les propriétaires concernés par le projet conserveront leurs parcelles. Il ne reste plus qu'à attendre la décision du Président du Conseil Départemental sur la demande de travaux envoyée le 20 octobre 2020.

### **Démantèlement**

Le projet d'extension du Douiche sera soumis aux dispositions du nouveau décret du 22 juin 2020 avec notamment l'excavation de la totalité des fondations.

### **Consommation foncière**

La surface d'emprise correspondra à 2 641 m<sup>2</sup> par éolienne ce qui est dans la moyenne constatée.

### **Biodiversité**

L'impact sur l'ensemble des espèces présentes sur le site a été considéré comme faible à négligeable par le bureau d'étude spécialisé. Des mesures de compensation et d'accompagnement d'ordre paysager et écologique sont prévues.

## **2.8. Avis des collectivités**

Au 27 octobre 2020, date limite de prise en compte, nous comptabilisons 18 délibérations des communes environnantes dont 4 en faveur du projet et 14 défavorables.

### **2.8.1. Communes d'implantation**

3 délibérations favorables : NEUVILLE-BOURJONVAL – EQUANCOURT - FINS

### **2.8.2. Autres communes du rayon d'affichage**

Sur les 37 communes du rayon d'affichage, 15 conseils municipaux ont donné leurs avis dans le délai prescrit par l'arrêté inter préfectoral.

1 délibération favorable : VILLERS-PLOUICH

14 délibérations défavorables : AIZECOURT LE BAS ; BEAUMETZ-LES-CAMBRAI ; BERTINCOURT ; GOUZEAUCOURT ; LEBUCQUIERE ; LEMPIRE ; METZ-EN-COUTURE ; VELU ; VENDHUILLE ; VILLERS-GUISLAIN ; YTRES ; ETRICOURT MANANCOURT ; LIERAMONT ; SOREL

## **2.9. Avis des élus**

Avis favorable :

- M. J.P CORBISEZ Sénateur du Pas-de-Calais
- M. J. COTTEL Président de la Communauté de Communes du Sud Artois

Avis défavorable :

- M. X. BERTRAND Président du Conseil Régional des Hauts-de-France

### 3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

#### Les éléments en faveur de ce projet :

- Production annuelle d'une énergie non polluante estimée à 32,4 mégawatts.
- Pas d'incidence sur les zones d'inventaires et de protection.
- L'énergie éolienne est créatrice d'emplois dans les Hauts de France.
- Consommation de l'espace agricole satisfaisante environ 734 m<sup>2</sup> / MW.
- La garantie financière assure que le démantèlement sera effectué au frais du demandeur même en cas de défaillance de celui-ci.
- Une véritable concertation instaurée depuis le début du projet avec les habitants des communes d'implantation.
- Retombées économiques pour les communes d'implantation et les collectivités estimées à 365 000 €/an
- L'implantation d'une éolienne et d'un poste de livraison sur une parcelle du CCAS d'Heudicourt qui verra ses ressources améliorées.

#### Les éléments défavorables de ce projet :

- L'implantation de quatre éoliennes à moins de 200 m de haies entraîne un bridage afin de réduire le risque de collision avec les chiroptères et l'avifaune occasionnant une réduction de production.
- L'étude acoustique a révélé de possibles dépassements des émergences réglementaires. Un plan de bridage des éoliennes sera mis en place dans le but de respecter les seuils réglementaires à partir de la mise en service du parc éolien occasionnant une réduction de production.
- Les éoliennes E8 et E9 s'ajoutent en avant plan de l'horizon éolien du mémorial Indien de Villers-Guislain
- La saturation visuelle, démontrée par l'étude, depuis les 4 communes d'implantation.

Après avoir analysé les études contenues dans le dossier, les observations recueillies pendant l'enquête et les réponses apportées.

Après avoir rencontré le porteur de projet et m'être rendu sur les lieux d'implantation afin de mieux appréhender les impacts potentiels du projet sur l'environnement paysager et humain.

#### J'observe :

- Que les personnes favorables au projet se sont mobilisées, ce qui n'est pas habituel.
- Que l'impact visuel généré par le contexte éolien très marqué existe déjà dans l'état initial de l'étude.
- Que trois communes d'implantation sur quatre ont délibéré en faveur du projet.
- Que sur les autres communes du rayon d'affichage, une a délibéré en faveur du projet et quatorze défavorablement.

#### J'estime :

- Que le projet, tel qu'il est prévu, en densification du parc du Douiche, avec des distances aux habitations largement supérieures aux limites des 500 m prévues par la réglementation, génère des impacts acceptables et que les aspects positifs de ce projet sont prépondérants.

Compte tenu de ce qui précède,

j'émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant neuf aérogénérateurs et quatre postes de livraison sur le territoire des communes d' EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT et NEUVILLE-BOURJONVAL **assorti de deux recommandations.**

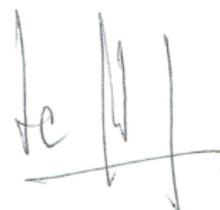
**Recommandation n° 1 :**

Relative à l'impact visuel sur le mémorial Indien de Villers-Guislain. (cf page 41 du rapport)  
Proposer une mesure de compensation pour réduire la vue sur les éoliennes depuis le mémorial Indien de Villers-Guislain.

**Recommandation n° 2 :**

Relative à la réception acoustique du parc. (cf page 45 du rapport)  
Réaliser les mesures acoustiques après mise en fonction du parc dans les conditions météorologiques les plus défavorables décrites dans l'observation ONE31 (Pluie ou brouillard combiné à des vents faibles).

Fait à Pont Noyelle le 07 novembre 2020



Le Commissaire-enquêteur  
Jean-Claude HELY